



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE  
SERVICE ÉCONOMIQUE

**Veille de la situation économique et financière**  
**Du 26 février au 9 mars 2018**

**Marchés**

	<b>Au 09/03</b>	<b>Var vs 26/02</b>
EUR/CHF	1,1706	+1,3 %
USD/CHF	0,9512	+1,4 %
SMI	8.931,85	-1,0 %
Taux 10a	0,101 %	+1 pb

**Chiffres-clé (glissement annuel)**

- Emplois [T4](#) 2017: 4.962.000 (+0,8%) ;  
Emplois industrie : 682.000 (+1%) ;
- Croissance 2017 (1<sup>ère</sup> est<sup>o</sup>) : +1%

**ECONOMIE**

**Conjoncture : le PIB de la Suisse s'est accru de 1% en volume en 2017 (1<sup>ère</sup> estimation)**

Selon une première estimation de l'OFS, le PIB de la Suisse s'est accru de 1% en volume en 2017 (après +1,4 % en 2016). La croissance a été soutenue par les investissements en biens d'équipement (+3,8 % en volume par rapport à 2016) et – au deuxième semestre, dans un contexte de dépréciation du franc suisse par rapport à l'euro faisant suite à un mouvement inverse au cours des trimestres précédents – le rebond des exportations de biens.

Au quatrième trimestre (T4) 2017, le PIB s'est accru de 1,9 % en volume par rapport au T4 2016 grâce au soutien des exportations de biens (+7,8 % hors objets de valeur) ; les investissements en biens d'équipement (+2,3 %) ont en revanche connu le contrecoup du trimestre précédent (+5,2 % en g.a.) ; dans un contexte de retour de l'inflation en lien avec la dépréciation du CHF, la consommation des ménages en volume a connu un ralentissement (+0,6 % contre +1,3 % en g.a. au T3). À relever également, le fort recul des importations de services (-11,4 % en g.a.) et des exportations de services (-10,5 %) par rapport au T4 2016.

Selon une approche par la production, le groupe de branches ayant connu la plus forte croissance est « *agriculture et industries* » (+6,5 % par rapport au T4 2016), en lien avec la forte intégration de l'industrie dans le commerce international et la dépréciation du CHF.

**Finances publiques : excédent budgétaire des administrations publiques suisses estimé à 0,4 % du PIB en 2016**

Selon une première estimation de l'Administration fédérale des finances – rapport complet prévu pour octobre 2018 - les comptes consolidés de l'ensemble des administrations publiques (APU) suisses ont enregistré un excédent budgétaire de 0,4 % du PIB en 2016 (selon l'approche méthodologique du FMI – manuel SFP 2014) ; selon cette même approche, la Confédération aurait enregistré un excédent de 0,1 % du PIB, de même que les cantons et les assurances sociales ; l'estimation pour les communes (0 % du PIB) n'est pas définitive.

## **Salaires : hausse nominale des salaires effectifs de 0,5 % et des salaires minimaux de 0,8 % dans les principales CCT concernées**

En 2017, environ 1.724.000 personnes étaient assujetties à des conventions collectives de travail contenant des dispositions normatives et concernant au moins 1.500 personnes dites « *principales CCT* ». Parmi ces personnes 1.462.000 étaient couvertes par une CCT contenant au moins un accord de négociation salariale dont :

- 453.000 personnes étaient au bénéfice d'une CCT dans le cadre de laquelle des accords sur les salaires effectifs (et minimaux pour 354.000 d'entre elles) ont été conclus : au titre de 2017, les salaires effectifs des personnes concernées ont été revalorisés de 0,5% en termes nominaux en moyenne dont 0,4 point à titre individuel ;
- 1.360.000 personnes étaient au bénéfice d'une CCT dans le cadre de laquelle des accords sur les salaires minimaux ont été conclus ; au titre de 2017, les salaires minimaux fixés dans les « *principales CCT* » ont été relevés de 0,8 %.

Les 262.239 personnes bénéficiant de l'une des « *principales CCT* » ne contenant pas d'accord salarial se concentrent dans des secteurs tournés vers l'exportation :

- Industrie manufacturière : 113.048 ;
- Secteur financier (assurance incluse) : 76.655.

## **Retraites : le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes de la réforme du 1<sup>er</sup> pilier (AVS)**

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de lui transmettre d'ici à l'été – pour mise en consultation en vue d'une transmission au Parlement d'ici fin 2018 - un avant-projet de réforme de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) – premier pilier du système suisse de retraite – selon les grandes lignes suivantes :

- Mesures de financement envisagées (objectif de stabilisation au cours de la prochaine décennie):
  - Alignement de l'âge de référence de la retraite des femmes (64 ans) sur celui des hommes (65 ans) - relèvement par palier de trois mois chaque année – et mesures de compensation en faveur des femmes (dont le financement devra reposer sur des cotisations et/ou des recettes de la TVA) ;
  - Financement à moyen terme de l'AVS au moyen d'un relèvement de la TVA (hausse de 1,7 pt à l'entrée en vigueur de la réforme, attendue en 2021) ;
  - Encouragement de la poursuite de l'activité professionnelle après l'âge de référence : maintien de l'exonération de cotisation AVS pour les petits revenus (franchise mensuelle de 1.400 CHF), et création d'une possibilité de verser des cotisations après 65 ans pour augmenter la rente AVS ;
- Flexibilisation de l'âge du départ effectif à la retraite : possibilité de percevoir la totalité ou une partie de la rente AVS entre 62 et 70 ans.

Le projet de réforme de l'AVS vise à garantir le maintien des rentes de retraite et de leur financement tout en tenant mieux compte des besoins de flexibilité. Pour mémoire, la réforme globale Prévoyance vieillesse 2020 – qui portait sur l'AVS et la prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier) - a été rejetée par le peuple suisse lors de la votation du 24 septembre 2017. Le Conseil fédéral prévoit désormais de traiter séparément la réforme du 2<sup>ème</sup> pilier du système de retraite et a relevé la disponibilité de l'Union patronale suisse et de l'Union syndicale suisse à discuter des mesures à envisager.

## **Swissmem : l'industrie des machines, équipements électriques et métaux a vu sa production rebondir nettement suite à la dépréciation du CHF par rapport à l'EUR**

Selon l'OFS, l'industrie des machines, équipements électriques et métaux (MEM) a vu la production de deux de ses branches s'accroître davantage que la moyenne de la production industrielle (+8,7 %) entre le quatrième trimestre (T4) 2016 et le T4 2017 :

- Machines : +10,1 % ;
- Equipements électriques : +15,2 % ;
- Produits métalliques : +3,2 %.

Pour mémoire, l'industrie MEM avait vu sa production et ses exportations reculer fortement suite à l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro consécutive à la suppression du taux de change plancher par la BNS en janvier 2015.

## **Concurrence : le Conseil national approuve une motion pour simplifier les procédures liées au droit de la concurrence**

Le Conseil national a approuvé une motion proposée par le Conseil des Etats visant à simplifier et à accélérer les procédures judiciaires en matière de droit de la concurrence. Le texte de la motion demande notamment l'inscription de délais dans la législation. La motion demande également la création d'une allocation de dépens pour les parties, afin de couvrir les frais judiciaires engagés. Le Conseil national a rejeté une des propositions contenues dans la motion permettant la publication d'informations en cours de procédure.

L'objectif de la motion est d'« améliorer la défense des intérêts des PME dans les procédures relevant du droit de la concurrence et rétablir ainsi une équité de traitement entre grands groupes économiques et PME ». Il revient désormais au Conseil fédéral de préparer une proposition législative.

## **FISCALITE**

### **Imposition du numérique : le SFI publie sa position**

Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) a pris position sur l'imposition du numérique dans un « [one pager](#) » intitulé « *imposer l'économie numérique sans l'entraver* » et servant de base pour définir la position de la Suisse au sein de l'OCDE. Ce document souligne la nécessité d'adapter les règles d'imposition à la numérisation croissante et affirme :

- Que « *le principe qui veut que l'impôt soit prélevé là où la création de valeur a lieu ne doit pas être remis en question* » ;
- Qu'« *en tant que site d'implantation important pour les entreprises actives sur le plan international, la Suisse a tout intérêt à ce que des règles d'imposition qui permettent et favorisent une concurrence équitable soient établies* ».

Les principaux éléments de position concrets mentionnés sont :

- La nécessité de revoir « *en profondeur* » les règles d'imposition. « *Il faut trouver des mesures à long terme, dans le cadre des règles d'imposition internationales actuelles et du groupe de réflexion de l'OCDE sur l'économie numérique. D'une manière générale, les normes contraignantes sont à privilégier par rapport aux recommandations ou aux états des lieux* ».
- Une préférence pour les approches multilatérales prévoyant une taxation des bénéfices dans l'État où a lieu la création de valeur et n'entraînant pas de surimposition/double imposition ;
- Une volonté d'éviter les mesures n'entrant pas dans le champ d'application des conventions contre les doubles impositions, telles que l'introduction d'un impôt compensatoire sur les transactions numériques (associé selon le SFI à un risque de surimposition / double imposition) ;
- Si un pays veut prendre des mesures avant l'atteinte d'un consensus international, celles-ci devraient être temporaires, aussi ciblées et restreintes que possible, et s'appliquer aux entreprises implantées sur le territoire ainsi qu'aux entreprises étrangères – en vue de limiter les risques de surimposition/double imposition ; comme mesure à court terme, pourrait par exemple être envisagé « *un impôt compensatoire, prélevé uniquement sur la publicité numérique des grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel consolidé de plus de 750 MEUR et assorti d'une clause de caducité* ».

## INNOVATION

### **Cryptographie quantique : SK Telecom investit 65 Mions USD dans ID Quantique**

La société genevoise ID Quantique a annoncé un investissement stratégique de 65 Mions USD de l'entreprise de télécommunications coréenne SK Telecom. Le plan d'investissement vise entre autres à renforcer la position de leader d'ID Quantique dans le secteur de la cryptographie et des capteurs quantiques.

SK Telecom a déjà par le passé investi 2 Mions USD dans la société genevoise et a développé en 2017 une micro-puce générant des nombres aléatoires en utilisant la technologie brevetée par ID Quantique.

ID Quantique, fondée en 2001, est un *spin-off* du département de physique appliquée de l'Université de Genève. L'entreprise s'est spécialisée dans l'utilisation des propriétés quantiques des photons pour distribuer des clés de cryptage, rendant les informations protégées impossibles à voler.

### **Industrie 4.0 : Ypsomed expérimente l'automatisation de sa production de stylos à injection grâce à la 5G**

Ypsomed a présenté les premiers résultats de son projet pilote permettant l'automatisation du processus de production de stylos à injection grâce à l'utilisation de la 5G. L'utilisation de la 5G permet de suivre les produits tout au long de la chaîne de production et d'analyser en

temps réel une quantité accrue de données générées par les différentes machines utilisées. L'automatisation du processus de production permet ainsi selon la société des gains en simplicité, en efficacité, en sûreté ainsi que des économies financières.

La société suisse Ypsomed, spécialisée dans le développement et la fabrication de systèmes d'injection et de perfusion destinés à l'auto-traitement, et l'opérateur de télécommunication Swisscom coopèrent depuis le printemps 2017 pour étudier les applications potentielles de la 5G pour la production industrielle - dans le cadre du projet de Swisscom de déployer la 5G sur le territoire suisse d'ici 2020.

### **Propriété intellectuelle : La Suisse au 1<sup>er</sup> rang des demandes de brevets par habitant auprès de l'Office européen des brevets**

D'après un rapport publié par l'Office européen des brevets (OEB), la Suisse se classe au 1<sup>er</sup> rang pour le nombre de demandes de brevet par million d'habitants déposées auprès de l'OEB en 2017. Avec 884.3 demandes par million d'habitants, elle se situe devant les Pays-Bas (412.2) et le Danemark (377.1).

La Suisse se classe par ailleurs en 6<sup>e</sup> position en nombre absolu de demandes de brevets, avec 7.283 demandes déposées en 2017, après les Etats-Unis (42.300), l'Allemagne (25.490), le Japon (21.712), la France (10.559) et la Chine (8.330) et devant les Pays-Bas (7.043). La Suisse se classe également au 6<sup>e</sup> rang pour le nombre de brevets délivrés par l'OEB en 2017 (3.929, en légère hausse par rapport à 2016).

Les demandes de brevet se concentrent dans les principaux secteurs industriels suisses : chimie et pharmacie (17,2%), instruments de précision (9,6%), appareils médicaux (7,9%), machines et appareils électroniques (6,6%).

### **Transition numérique : le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales annonce un investissement de 29 Millions CHF**

Le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) a annoncé deux mesures spécifiques d'accompagnement à la transition numérique, qui visent à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action « Numérisation » du Conseil fédéral. Ces deux mesures représentent un investissement de 29 Millions CHF sur la période 2019-2020.

La première mesure consiste en la création de 7 nouvelles chaires, réparties entre les deux EPF, dans le secteur des sciences informatiques. La seconde mesure vise à renforcer la collaboration entre le monde de la recherche et l'industrie et prévoit la mise en place d'un réseau national de centres de transfert technologique régionaux dédiés aux systèmes de fabrication de pointe (« *Advanced Manufacturing* »).

### **Recherche : le Conseil fédéral a approuvé l'accord sur la participation de la Suisse au programme européen *Electronic Components and Systems for European Leadership (ECSEL)***

Le Conseil fédéral a approuvé le 9 mars l'accord de participation de la Suisse au programme ECSEL, ouvert à tous les Etats membres de l'UE et aux Etats associés aux programmes de recherche et d'innovation Horizon 2020, dont fait partie la Suisse.

Ce programme représente un budget total de 4 Mrds EUR entre 2014 et 2020, cofinancés par le programme Horizon 2020, les Etats participants et les entreprises (par le biais de prestations propres). Il vise à financer des projets dans les domaines de la microélectronique, de la nanoélectronique, de l'intégration des systèmes et des systèmes intelligents.

Le programme ESCSEL s'adresse en particulier aux PME et aux établissements de recherche et fonctionne sur la base d'appels à projets annuels, dont l'agenda est défini par les associations industrielles participantes.

## SECTEUR FINANCIER

### **Supervision financière : le Conseil national a pris position en faveur du recentrage de la FINMA sur sa mission de supervision via la suppression de sa capacité à réglementer**

Le Conseil national a adopté, par 126 voix contre 52, un projet de motion de sa commission de l'économie et des redevances<sup>1</sup> visant à charger le Conseil fédéral de transmettre au Parlement un projet de modification de la *loi sur la surveillance des marchés financiers* et des lois connexes « *visant à ce que le Parlement et le Conseil fédéral aient seuls la compétence de réglementer les marchés financiers et à ce que la FINMA se concentre sur les activités de surveillance (contrôle), notamment en adoptant des circulaires* ». Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Pour mémoire, le Conseil fédéral s'était prononcé en faveur de l'adoption d'une [première motion](#) (également adoptée par le Conseil national mais non encore par le Conseil des Etats) demandant une clarification des responsabilités respectives du Conseil fédéral et de la FINMA. Le Conseil fédéral s'est donc prononcé contre l'adoption de cette deuxième motion – qu'il a jugée excessive – en indiquant que :

- l'administration fédérale ne dispose pas des effectifs nécessaires à la conduite de l'intégralité des activités de réglementation des marchés financiers et en particulier de la « *compétence actuellement accordée à la FINMA d'édicter des dispositions de nature technique et d'importance mineure* » ;
- les organismes d'autorégulation relevant de la législation sur le blanchiment d'argent sont aujourd'hui également actifs en matière de réglementation et de surveillance.

Pour mémoire, lors d'une conférence de presse tenue en janvier, Yves Mirabaud, président de l'Association des banques privées suisses (ABPS<sup>2</sup>), avait appelé une réglementation différenciée en fonction des risques – qu'il juge plus faibles pour les activités de gestion de fortune (actifs de la clientèle hors bilan). L'ABPS a par exemple suggéré :

---

<sup>1</sup> à majorité UDC-PLR. Le PS s'est opposé à l'adoption de cette motion ; selon Suzanne Leutenegger Oberholzer, « *il faut arrêter de s'attaquer à la Finma ; la Finma a les compétences pour préciser des lois et des ordonnances en vigueur. La motion est dangereuse et risque de restreindre ses activités. Avec le risque d'affaiblir la surveillance des marchés* ».

<sup>2</sup> L'ABPS est composée de 5 des 6 banques privées ayant conservé le statut de « banquiers privés » - les dispensant de publier leurs comptes au sens de la loi fédérale sur les banques - et de Pictet SA, Lombard Odier SA, Mirabaud SA, Gonet SA et Landolt SA.

- la suppression des tests de résistance (« *stress tests* ») lorsque les indicateurs de liquidités ou de fonds propres sont suffisants ;
- une simplification des rapports devant être rédigés ;
- une meilleure coordination entre les exigences de la Finma et de la BNS.

A l'occasion de cette conférence de presse, le président de l'Association des banques suisses de gestion (ABG<sup>3</sup>), Boris Collardi, avait notamment demandé une meilleure prise en considération – dans les réformes - de l'exposition des activités de gestion de fortune à la concurrence internationale.

### **Gestion de fortune : Capgemini et Indosuez WM lancent une plateforme technologique pour les gestionnaires de fortune**

Indosuez Wealth Management – filiale de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole – et Capgemini – numéro 1 français de la transformation digitale et des services informatiques - ont annoncé la création en commun d'une plateforme technologique dédiée aux opérations bancaires des gérants de fortune et des banques privées, avec l'ambition de devenir l'un des prestataires « *leaders* » notamment sur les marchés européen et asiatique.

Cette nouvelle offre sera développée dans le cadre de S2i, la plateforme « *end-to-end* » de Crédit Agricole Private Banking Services (CA-PBS), entité créée en 1992 et offrant actuellement ses services à 30 banques privées situées dans 11 pays, principalement en Europe et en Asie (via sa présence à Singapour), couvrant un total de 150 Mds CHF d'actifs sous gestion (+ 30 % en 2017). CA-PBS – actuellement entité de CA Indosuez Suisse – deviendra mi-2018 une filiale d'Indosuez Wealth Management tout en restant établie à Lausanne où elle dispose de partenariats universitaires notamment avec l'EPFL ; selon Pierre Dulon, directeur de Crédit Agricole Private Banking Services, le marché Suisse est le plus mature dans le « *Business Process Outsourcing (BPO)* » de banques privées.

Capgemini contribuera au développement supplémentaire et à l'extension de l'offre actuelle de CA-PBS ainsi qu'à l'actualisation et à l'accélération du modèle d'exécution.

Selon le communiqué conjoint, « *le marché des technologies bancaires pour les gérants de fortune et banques privées, et plus précisément de la banque digitale, de l'outsourcing et des solutions de service logiciel (SaaS), devrait enregistrer* » une forte croissance. « *Ce développement répond à la complexité croissante de l'environnement réglementaire des banques privées et des gérants de fortune, ainsi qu'à leur volonté de rationaliser leurs processus et leurs coûts* » ; la demande des clients en matière de prestations numériques est également évoquée.

Selon Paul de Leusse, Directeur général d'Indosuez Wealth Management, « *ce nouveau partenariat prometteur sera axé sur l'accompagnement de la transformation digitale et opérationnelle des grandes sociétés de gestion de fortune à l'échelle internationale (...). En unissant nos forces à celles de Capgemini, nous avons la conviction de pouvoir créer une nouvelle référence mondiale de la technologie bancaire dans l'univers de la gestion de fortune* ».

### **Banque en ligne/innovation: le leader suisse du négoce en ligne désintermédié de produits financiers, Swissquote, a connu une forte hausse de ses revenus et de son bilan en 2017**

---

<sup>3</sup> L'ABG est la principale association de banques privées suisses ; elle compte 27 membres principalement actifs dans la gestion de fortune dont les grandes banques privées non-membres de l'ABPS.

En 2017, le chiffre d'affaires net de Swissquote – n°1 suisse du négoce en ligne désintermédié proposant également des services de distribution de fonds en ligne et de robot-conseil - s'est établi à 187,8 MCHF (dont 5,6 MCHF ont été générés par les cryptomonnaies<sup>4</sup>), en hausse de 25 %. Son résultat avant impôts s'est également fortement accru pour atteindre 45,8 MCHF.

La base de ses revenus s'est en effet fortement accrue :

- hausse de 30 % des actifs de sa clientèle à 24,1 Mds CHF fin 2017 ;
- accroissement de son bilan à 5,1 Mds CHF contre 4 Mds CHF en 2016.

### **Cryptomonnaie : une banque liechtensteinoise lance une offre en cryptomonnaies**

Bank Frick, banque familiale liechtensteinoise, a annoncé le lancement d'une offre en matière d'investissement dans les cryptomonnaies (dont Bitcoin, Litecoin, Ripple, ether et Bitcoin cash) pour ses clients fortunés ou professionnels ; cette banque a précisé que les « *crypto-actifs* » seront stockés dans des « *portefeuilles* » hors-ligne contenant leur clé numérique afin d'éviter les risques de piratage. La banque a affirmé que le négoce de cryptomonnaies sera réalisé en conformité avec les procédures de connaissance de la clientèle (KYC) existantes en droit liechtensteinois et UE.

En juillet 2017, la banque privée suisse Falcon Private Bank<sup>5</sup> avait lancé une offre de gestion d'actifs en bitcoins (puis en Ether, Litecoin et Bitcoin cash) en partenariat avec Bitcoin Suisse AG, société de courtage en bitcoins. Selon Falcon Private Bank, la Finma avait approuvé le lancement de cette offre au terme d'une « *analyse approfondie* » (non publiée).

Pour mémoire, la Suisse et le Liechtenstein font partie des Etats et territoires dans lesquels les activités liées aux cryptomonnaies se sont développées à un rythme soutenu au cours de la période récente.

## **SECTEURS NON FINANCIERS**

### **Energie : l'IFSN autorise la reprise d'activité de la centrale nucléaire Beznau 1**

L'inspection fédérale de la sûreté nucléaire (IFSN) a autorisé la reprise d'activité de la centrale nucléaire Beznau 1. L'IFSN a jugé que le réacteur ne posait pas de risques en matière de sécurité nucléaire. La remise en service est prévue pour fin mars.

Le réacteur, exploité par l'entreprise Axpo, avait été mis à l'arrêt en 2015 après la découverte dans le matériau de base de la cuve de pression d'indications de défaut. L'IFSN avait demandé à Axpo de mener des analyses approfondies pour identifier d'éventuels défauts dans l'acier de la cuve de pression du réacteur. Les études menées par Axpo, contrôlées par des experts indépendants, ont conclu à l'absence d'impact des inclusions d'oxyde d'aluminium sur le matériau de la cuve de pression.

Entrée en service en 1969, la centrale de Beznau 1 constitue la plus vieille centrale nucléaire encore en activité au monde. D'après Axpo, la centrale remplit les conditions légales et les

---

<sup>4</sup> Dans son rapport annuel, Swissquote affirme être la 1<sup>ère</sup> banque en Europe à donner accès aux 5 plus importantes cryptomonnaies (Bitcoin, Bitcoin Cash, Ethereum, Litecoin, Ripple) et la 1<sup>ère</sup> banque au monde à disposer d'un certificat de gestion active de bitcoins.

<sup>5</sup> Pour mémoire, Falcon Private Bank SA avait été impliquée dans l'affaire de détournement d'argent du fond souverain malaisien 1MDB (de 2012 à l'été 2015, les fonds versés sur des comptes de Falcon en lien avec le 1MDB ont atteint au total environ 3,8 Mds USD) ; dans le cadre d'une procédure d'« *enforcement* », la [Finma](#) avait constaté chez Falcon Private Bank SA « *de graves lacunes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent* ».

prescriptions de sécurité pour une exploitation de 60 ans, ce qui signifie qu'elle pourrait être exploitée jusqu'en 2030.

### **Dispositifs médicaux : le Conseil fédéral lance la consultation sur l'alignement de la législation suisse sur le droit européen**

Le Conseil fédéral a ouvert le 2 mars la consultation sur la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, sur la loi relative à la recherche sur l'être humain ainsi que sur la loi sur les entraves techniques au commerce. La consultation durera jusqu'au 11 juin 2018. Les nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur au premier semestre 2020.

Le projet soumis à consultation vise à modifier le droit suisse sur les dispositifs médicaux afin de l'adapter à la réforme de la législation européenne adoptée en mai 2017. La réforme du droit européen a pour objectif de renforcer la qualité et la sécurité des dispositifs médicaux classiques et des dispositifs *in vitro* (notamment par le biais du renforcement de la surveillance de marché, des obligations des fabricants et de la traçabilité des produits). Le projet soumis à consultation par le Conseil fédéral contient notamment les bases légales qui permettront au Conseil fédéral de modifier les ordonnances d'exécution concernées.

L'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et l'UE relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité permet aux fabricants suisses de mettre sur le marché européen les dispositifs médicaux autorisés en Suisse et prévoit la participation de la Suisse au dispositif européen de contrôle des dispositifs médicaux. Le maintien de cet accès au marché européen est conditionné à l'équivalence des législations européennes et suisses. Or l'accès au marché européen est essentiel pour l'industrie suisse des dispositifs médicaux, sachant que les exportations représentent 90% du chiffre d'affaire des fabricants et que la moitié des exportations se fait à destination de l'UE.

### **Télécommunications: le Conseil des Etats rejette une motion visant à augmenter les valeurs-limites des installations de téléphonie mobile**

Le Conseil des Etats a rejeté une motion déposée par sa commission des télécommunications sur les valeurs-limites des installations de téléphonie mobile. Le Conseil des Etats avait déjà rejeté en 2016 une motion poursuivant un objectif similaire.

La motion demandait au Conseil fédéral de réviser l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant. La commission avait justifié sa demande en s'appuyant sur l'« *explosion [...] du taux d'utilisation de l'infrastructure de téléphonie mobile* » et les « *difficultés freinant la mise en place de nouvelles installations* », affirmant que la mesure était nécessaire au maintien de la compétitivité de la Suisse.

Dans un communiqué publié en février 2018 annonçant la mise en service prochaine de la 5G en Suisse, Swisscom avait appelé à un relèvement de ces valeurs-limites, nécessaire selon l'entreprise au déploiement de la 5G en Suisse.

### **Défense : programme Air 2030 : décision du Conseil fédéral lors de sa séance du 9 mars**

Lors de sa séance du 9 mars, le Conseil fédéral a décidé de présenter le programme Air2030 au Parlement sous la forme d'un arrêté de planification. Les arrêtés de cette nature sont sujets au référendum. Ci-joint, le communiqué de presse publié par le Conseil fédéral.

*« Les moyens actuels de protection de l'espace aérien suisse doivent être remplacés. Les avions de combat de type F/A-18 arriveront au terme de leur durée d'utilisation en 2030,*

*tandis qu'aujourd'hui déjà, les F-5 Tiger encore en service ne sont opérationnels pour le service de police aérienne que de jour et par bonne visibilité. Contre un adversaire équipé de moyens modernes, ils n'auraient aucune chance. Les systèmes de défense aérienne basée au sol (Rapier, Stinger et DCA moyenne) arriveront prochainement, eux aussi, au terme de leur durée d'utilisation.*

*Pour ces raisons, à l'automne 2017, le Conseil fédéral a pris la décision de principe de planifier le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien pour un volume de financement maximal de 8 milliards de francs. À cet effet, et pour les investissements à venir dans les systèmes au sol et les systèmes de conduite, il est nécessaire d'accorder une augmentation de l'ordre de 1,4 % par an en valeur réelle au budget de l'armée. Selon la décision de principe, les constructeurs sont tenus de compenser l'intégralité du prix d'achat en Suisse.*

#### *Par la voie référendaire*

*Le Conseil fédéral n'ayant pas encore arrêté la procédure relative au programme Air2030, le DDPS lui a soumis plusieurs variantes de projets, après consultation de l'Office fédéral de la justice et de la Chancellerie fédérale. Étant donné que le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien est un point essentiel de la politique de sécurité et que les deux projets précédents d'acquisition d'avions de combat ont été soumis au vote populaire, le Conseil fédéral entend permettre à la population suisse de se prononcer à ce sujet. Ce faisant, il respecte l'esprit démocratique suisse et accède aussi aux demandes du Parlement.*

*Il a donc décidé de donner une portée majeure au renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien sous la forme d'un arrêté de planification (art. 28, al. 3, de la loi sur le Parlement). Si le Parlement approuve cet arrêté, celui-ci sera sujet au référendum, c'est-à-dire que la population aura la possibilité de collecter des signatures en vue d'une votation populaire.*

#### *Importance capitale pour la sécurité de la Suisse*

*Les arrêtés de planification sont, selon la loi sur le Parlement, des décisions préliminaires qui fixent les objectifs à atteindre. S'ils sont de portée majeure, ils sont sujets au référendum. La portée majeure se justifie par le fait que la protection et la défense de l'espace aérien sont d'une importance capitale pour la sécurité de la Suisse et que les charges financières liées au renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien sont considérables. Il est prévu de présenter l'acquisition des nouveaux avions de combat et celle d'un nouveau système de défense sol-air comme un ensemble pour la défense aérienne. Pour mémoire, l'acquisition des F/A-18 en 1993 et la tentative d'acquisition des Gripen en 2014 avaient déjà fait l'objet de votations populaires.*

*Le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'élaborer un projet d'arrêté de planification selon les décisions de principe prises à l'automne 2017. La prochaine étape est l'ouverture par le Conseil fédéral d'une procédure de consultation. Selon le calendrier, un vote sur le référendum peut ensuite avoir lieu dès que possible, au plus tard en 2020, autrement dit avant que le Conseil fédéral ne prenne une décision quant au type d'avion de combat. Cela lui permettra déjà d'être fixé et d'éviter des travaux de planification inutiles. Ensuite, le Conseil fédéral pourrait demander l'acquisition au Parlement, vraisemblablement avec le message sur l'armée 2022.*

#### *Autres solutions rejetées*

*Au lieu de prendre le chemin d'une votation populaire, il aurait été possible de choisir la voie de la révision de la loi sur l'armée ou d'une autre loi en rapport avec la protection de l'espace aérien. Le Conseil fédéral a rejeté cette façon de procéder. L'équipement des Forces*

*aériennes est soumis à un changement permanent du fait qu'il est tributaire de l'évolution des menaces et de la technologie. S'il était défini dans la loi, cette dernière devrait sans cesse être révisée. Le Conseil fédéral a également rejeté la procédure usuelle pour les acquisitions d'armement, à savoir dans le cadre du message sur l'armée et sans décision de principe préalable sujette au référendum, car cette procédure ne permettrait pas au peuple de se prononcer. Or, le Conseil fédéral tient à lui en donner la possibilité. »*

## ACTUALITE POLITIQUE ET SOCIALE

### **Education : Publication de la vision 2030 pour la formation professionnelle**

La *Vision 2030* pour la formation professionnelle, répondant à une commande lancée lors du Sommet national de la formation professionnelle en 2016, a été adoptée en comité de pilotage fin janvier et vient d'être publiée par le Conseil fédéral. Le projet a permis l'élaboration de lignes stratégiques pour le développement de la formation professionnelle en Suisse d'ici 2030. Les principales lignes d'action sont les suivantes :

- renforcer la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- flexibiliser les offres de formation, en exploitant les synergies existantes et en modularisant les formations initiale et continue ;
- intensifier les activités d'information et de conseil aux étudiants et aux travailleurs ;
- simplifier et améliorer la gouvernance de la formation professionnelle.

### **Relations Suisse-UE : le Conseil fédéral précise sa position sur les négociations avec l'UE**

Dans sa séance du 2 mars, le Conseil fédéral a conclu son analyse démarrée le 31 janvier et poursuivie le 21 février. Le Conseil fédéral veut « améliorer [les] conditions d'accès de la Suisse [au marché UE] dans le respect des institutions suisses et de leur indépendance ». Il a précisé sa stratégie de négociation et affirmé sa volonté « d'avancer rapidement pour assurer la sécurité du droit pour l'industrie d'exportation et pour la stabilité de [l']économie [suisse] et de [ses] relations avec l'UE ».

- Accords sectoriels :
  - o Le Conseil fédéral a décidé de prioriser les négociations sur un accord d'accès au marché de l'électricité ;
  - o Le Conseil fédéral a confirmé la décision prise en décembre 2017 concernant la contribution de la Suisse à l'élargissement (130 millions CHF par an sur 10 ans) ;
  - o Le Conseil fédéral a abandonné sa revendication de suppression de la « clause guillotine » qui lie les accords du paquet « Bilatéral I ».
- Accord cadre institutionnel : le Conseil fédéral a précisé<sup>6</sup> le mandat reçu le 18 décembre 2013 :

---

<sup>6</sup> La précision du mandat, contrairement à sa modification, ne requiert pas la consultation par le Conseil fédéral des commissions parlementaires de politique extérieure.

- Le Conseil fédéral veut une reprise dynamique<sup>7</sup> du droit communautaire (assurant le respect des procédures internes suisses) ;
- Le futur accord cadre couvrira les 5 accords d'accès au marché<sup>8</sup> – la Suisse et l'UE sont d'accord sur ce point ;
- Le Conseil fédéral souhaite que la question des aides d'Etat soit traitée dans les accords sectoriels et non dans les négociations sur l'accord cadre. Des réflexions doivent être menées avec les cantons afin de mettre en place une autorité de supervision indépendante, à l'instar de la Commission européenne pour l'UE ;
- Les lignes rouges suisses demeurent les mêmes, notamment concernant les mesures d'accompagnement de l'accord sur la libre circulation des personnes ;
- Règlement des différends : après Ignazio Cassis a expliqué que « *personne ne veut de juge étranger* » ; aussi le Conseil fédéral défend-il la solution d'un tribunal arbitral paritaire. Si la dispute portait sur du droit de l'UE repris tel quel par la Suisse, le tribunal pourrait consulter la CJUE, seule compétente pour l'interpréter. En cas de non application de la décision du tribunal arbitral par l'une des parties, l'autre partie pourrait prendre des mesures de rétorsion, dont la proportionnalité pourrait être contrôlée par un tribunal arbitral.

Le Conseil fédéral a également confirmé sa volonté d'avancer rapidement dans les négociations, notamment en raison des échéances électorales en Suisse et au Parlement européen en 2019.

---

<sup>7</sup> Le droit UE ne s'appliquerait en Suisse qu'une fois repris en droit interne ; en cas de non reprise du droit UE, par exemple à l'issue d'une votation populaire défavorable, l'UE pourrait prendre des mesures proportionnées.

<sup>8</sup> Les 5 accords sont les suivants : accord sur la libre circulation des personnes, accord reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, accord sur les produits agricoles, accord sur le transport aérien et accord sur le transport terrestre.